

SOMMAIRE

UN BUDGET DE CONSOLIDATION

INTRODUCTION	2
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DANS LEQUEL S'INSCRIT LA PREPARATION DU BP 2013 DE LA COLLECTIVITE	3
1.1 – CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN : DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE TOUJOURS TRES LIMITEES EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS	3
1.2 – CONTEXTE NATIONAL : UN BUDGET 2013 « REALISTE ET VOLONTAIRE » POUR RENOUER AVEC LA CROISSANCE	3
1.3 – CONTEXTE LOCAL : UN ENVIRONNEMENT FINANCIER DELICAT POUR LES COLLECTIVITES EN 2013	4
2. LE BUDGET PRIMITIF 2013 : UN NIVEAU D'EPARGNE SAUVEGARDE QUI CONTRIBUE A LA POURSUITE DES PROJETS STRUCTURANTS DU MANDAT	6
2.1 – UN EFFET CISEAU CONTENU ENTRE LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2013	6
2.2 – LA LIMITATION DE L'ENDETTEMENT DE LA VILLE : UN ENJEU MAJEUR DU BP 2013	11
2.3 – LA POURSUITE DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT DU MANDAT	12
CONCLUSION	14

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013

UN BUDGET DE CONSOLIDATION

INTRODUCTION

L'économie française traverse une phase de ralentissement durable. Souffrant du manque de dynamisme de la demande intérieure et d'une contribution négative du commerce extérieur, la France a enregistré trois trimestres consécutifs de croissance nulle en 2012 et la fin de l'année s'annonce difficile (**0,3%** en moyenne annuelle).

Plus de deux ans après le début de la crise grecque, la crise des dettes souveraines européennes n'est toujours pas résolue et fait peser une menace de forte récession sur l'ensemble de la zone euro, y compris sur l'Allemagne dont les signes de contraction de l'économie commencent à se faire sentir. Outre-Atlantique, la croissance de l'économie américaine reste elle aussi précaire malgré les récents signaux favorables envoyés par les marchés du travail et de l'immobilier. Les effets de la crise à l'œuvre en Europe se combinent aux incertitudes sur l'issue des élections présidentielles américaines et l'ampleur de l'ajustement budgétaire à venir si le candidat républicain remporte les élections.

Conscient de la gravité de la situation économique, sociale et financière qui touche la France, le nouveau gouvernement entend mener avec volontarisme et détermination un programme de réformes ambitieuses afin de renouer avec une croissance plus forte, plus équilibrée et plus solidaire. Sans tarder, il a amorcé une nouvelle dynamique en adoptant des mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes : encadrement des loyers en zone tendue, augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, revalorisation du SMIC, création de 150 000 emplois d'avenir. D'importants chantiers ont été initiés afin de renforcer la compétitivité et de stimuler la croissance à long terme de notre pays : réforme du financement de l'économie (création de la banque publique d'investissement), réforme de la politique du logement, perspectives de décentralisation donnant aux régions des leviers en matière de développement économique territorial...

Guidé par les impératifs d'efficacité économique et de justice sociale, le gouvernement n'en est pas moins animé par un objectif responsable d'assainissement des finances publiques, malmenées par le précédent pouvoir en place. Le projet de loi de finances pour 2013 consacre un tournant majeur dans la politique fiscale et budgétaire en engageant un redressement sans commune mesure des comptes publics. L'effort inédit de réduction du déficit prévu pour 2013 est réparti pour un tiers sur la baisse des dépenses et pour deux tiers sur la hausse des impôts tout en préservant la part de la population la plus modeste et les missions prioritaires de l'Etat.

Cette démarche courageuse, fixée par le Président de la République, implique, pour réussir, une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs publics et privés au service du redressement de notre pays.

Dans la continuité des quatre exercices précédents, le projet de budget 2013 de la Ville de Rouen s'inscrit pleinement dans cette stratégie qui vise à dégager les économies nécessaires, permettant à la fois de contenir l'évolution naturelle de certaines dépenses et de financer les priorités du projet municipal esquissé en 2008, pour faire de Rouen une ville toujours plus solidaire, durable et attractive.

1. Le contexte économique et financier dans lequel s'inscrit la préparation du BP 2013 de la collectivité

1.1 – Contexte international et européen : des perspectives de croissance toujours très limitées en Europe et aux Etats-Unis

Les économies occidentales traversent depuis quatre ans une crise sévère, qui s'est ravivée depuis un an avec l'intensification de la crise européenne.

Aux Etats-Unis, l'ensemble des signes économiques font ressortir des perspectives de croissance très limitées pour 2012, probablement autour de **1%**. L'atonie de la consommation des ménages, des exportations et de l'investissement privé va de pair avec la convalescence du marché immobilier.

En Europe, la conjoncture s'est encore dégradée depuis cet été suggérant que la zone euro va rester en récession d'ici à la fin de l'année. La crise de la dette souveraine via ses effets induits reste le principal facteur expliquant ces mauvaises performances. La crise affecte, en effet, la croissance à travers plusieurs canaux :

- Le canal des finances publiques : la gestion de la crise de la dette souveraine passe par une forte austérité budgétaire dans les pays qui ont des difficultés à se financer seuls (Grèce, Espagne, Portugal, Italie)
- Le canal de la confiance : la période actuelle est peu propice à la mise en œuvre par les agents économiques de projets d'investissement d'envergure et les ménages sont plutôt enclins à constituer de l'épargne de précaution
- Le canal du crédit : les banques de la zone euro, désormais soumises aux règles de Bâle III, sont globalement dans une situation compliquée qui entrave leur accès propre à la liquidité et les oblige, par conséquent, à resserrer leurs conditions de crédit.

Dans ce sombre tableau, il y a néanmoins plusieurs facteurs positifs, parmi lesquels les mesures prises par les autorités européennes pour faire baisser le coût de financement des pays de la zone euro. La Banque centrale européenne s'est ainsi dotée d'un nouvel outil lui permettant d'acheter, sans limite de plafond, les titres souverains des pays en difficulté et, par conséquent, rassurer les investisseurs sur la viabilité et la pérennité de l'euro.

Au final, la fin de l'année 2012 et le début de l'année 2013 s'annoncent délicats et plusieurs risques de natures différentes rendent les prévisions incertaines :

- Tout d'abord, le risque d'une ré-intensification de la crise des dettes souveraines avec comme conséquence une crise financière et en corollaire ses répercussions sur la croissance
- Ensuite, le risque politique américain avec les élections présidentielles et le potentiel impact sur la croissance américaine
- Enfin, les risques géopolitiques avec l'intensification des tensions syriennes et iraniennes et ses effets sur le prix des matières premières

1.2 – Contexte national : un budget 2013 « réaliste et volontaire » pour renouer avec la croissance

Dans ce contexte très incertain, les prévisions officielles qui sous-tendent le projet de loi de finances pour 2013, présenté par le gouvernement le 28 septembre dernier, sont prudentes

mais réalistes. Après une croissance quasi-nulle en 2012 (**0,3%**), le redémarrage reste très modéré en 2013 (**0,8%**). Cette reprise serait tirée par une accélération de la demande mondiale adressée à la France qui soutiendrait ses exportations. L'inflation serait moins forte qu'en 2012 (**1,75%**) principalement du fait de la hausse récente du prix du pétrole et des matières premières agricoles.

Le projet de budget 2013 prévoit de ramener le déficit public de **4,5%** en 2012 à **3%** en 2013, nécessitant un effort budgétaire sans précédent de **30 milliards** d'euros.

Les 30 milliards d'euros indispensables à l'atteinte de l'objectif se décomposent de la manière suivante :

- 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires prélevées sur les ménages les plus aisés, en rétablissant notamment la progressivité de l'imposition des ménages
- 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires prélevées sur les entreprises qui disposent des plus grandes marges de manœuvre
- 10 milliards d'euros d'économies sur les dépenses en préservant les secteurs prioritaires comme l'éducation, l'emploi, la justice et la sécurité, afin d'aboutir à l'application de la norme « zéro valeur » qui conduit à une stabilisation des dépenses de l'Etat hors charge de la dette et pensions, à champ constant.

Au total, le projet de loi de finances pour 2013 s'attache à concilier la nécessaire réduction du déficit budgétaire du pays et le rééquilibrage essentiel de l'effort fiscal, dans le cadre d'une réforme d'ensemble plus juste et plus solidaire.

1.3 – Contexte local : un environnement financier délicat pour les collectivités en 2013

1.3.1 - La participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques

- **Evolution de l'enveloppe normée et de ses composantes dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Le projet de loi de finances pour 2013 prévoit la stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales, c'est-à-dire que son montant 2013 est égal à son montant 2012 (**50,5 milliards** d'euros). Le périmètre de l'enveloppe normée reste inchangé. La DGF est en hausse de **41 390 M€** à **41 509 M€**, ce qui doit permettre de financer un accroissement de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale plus important en 2013 qu'en 2012 (**+9%** contre **+4,5%**). Mécaniquement, les traditionnelles variables d'ajustement de l'enveloppe normée (allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locale) sont amputées de **119 M€**, soit un recul de **13,6%**, afin de financer l'accroissement de la péréquation, les évolutions démographiques au sein de la DGF et le coût de la montée en puissance de la coopération intercommunale.

Hors enveloppe normée, les crédits du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) augmentent de **120 M€** par rapport à 2012 pour s'établir à **5,6 milliards** d'euros.

- **Renforcement de la péréquation**

Le projet de loi de finances pour 2013 renforce le dispositif de péréquation horizontale mis en œuvre en 2012 avec une montée en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2013 (**360 M€** contre **150 M€** en 2012). Il modifie également les règles de fonctionnement de ce fond en introduisant le critère du revenu par habitant, à hauteur de 20%, dans la détermination du montant du prélèvement des collectivités contributrices. Il relève aussi le plafond du prélèvement de 10% à 11% des ressources fiscales d'un ensemble intercommunal contributeur.

1.3.2 - L'absence de visibilité en matière de financement des collectivités pour 2013

- **Un coût du crédit toujours important et une concurrence restreinte**

Sur 2012, les volumes de financement bancaires distribués restent insuffisants et les conditions de financements se sont nettement dégradées avec des marges dépassant 200 à 250 points de base, ce qui pénalise et renchérit sensiblement le recours à l'emprunt bancaire des collectivités.

Sur le financement long terme, le retrait de Dexia s'est confirmé en 2012 et la Banque n'a pas été remplacée à ce jour. La Banque Postale a annoncé que l'offre de financement moyen et long terme à destination des collectivités serait lancée en novembre mais la participation de cet établissement sera donc limité pour 2012 et encore inconnue, à ce stade, pour 2013.

Sur les lignes de trésorerie, l'arrivée sur ce marché de la Banque Postale a permis d'apporter du volume mais pas de réduire le coût d'accès à la liquidité. Aujourd'hui, c'est le niveau historiquement bas des taux longs et des taux monétaires constatés sur les marchés qui permet de limiter temporairement la dégradation de la charge financière de ces instruments de financement. L'évolution de ces taux sur 2013 est difficile à anticiper.

La Caisse des dépôts et Consignations a également mis à disposition des collectivités en 2012 une enveloppe de financement importante mais à des conditions financières élevées et qui n'a pas vocation à être pérennisée à moyen terme.

- **La diversification des voies de financement envisagées**

Dans ce contexte de resserrement du crédit, le marché obligataire a permis à certaines collectivités notées de lever un volume en nette progression sur le marché.

En attendant un développement plus large du marché obligataire aux collectivités de taille plus modeste, plusieurs établissements bancaires ont diversifié leur offre avec des propositions d'arrangement de placement privé sur des fonds internes au groupe (enveloppes provenant de filiales d'assurance-vie).

Si les conditions financières de ces prêts restent peu compétitives car identiques aux prêts classiques proposés par les banques, ces offres ont eu le mérite d'apporter des volumes sur le marché. Il est néanmoins aujourd'hui difficile d'anticiper si ces offres seront reconduites en 2013.

En outre, le nouvel organisme financier qui doit s'appuyer sur les fonds de la Banque Postale et de la CDC, en substitution de Dexia, n'est pas encore opérationnel faute d'accord, à ce jour, de la Commission européenne. Il en va de même du projet d'Agence de financement des Investissements locaux (AFIL), plate-forme devant permettre aux collectivités l'accès au marché obligataire, qui attend le feu vert du gouvernement pour aboutir.

Pour toutes ces raisons, les conditions de financement s'avèrent encore délicates pour le secteur public local, 2013 constituant de ce point de vue une année de transition vers un nouveau modèle dont la définition reste à stabiliser.

2. Le Budget Primitif 2013 : un niveau d'épargne sauvegardé qui contribue à la poursuite des projets structurants du mandat

2.1 – Un effet ciseau contenu entre les dépenses et recettes de fonctionnement pour 2013

2.1.1- Les recettes de fonctionnement

- **Les dotations de l'Etat**

Le gel des dotations de l'Etat aux collectivités pour l'année 2013 devrait se traduire, pour la Ville de Rouen, par une diminution de sa dotation forfaitaire, principale ressource étatique, d'environ **0,6 M€**. La dotation devrait s'établir à **37,2 M€**, après une notification à **37,81 M€** en 2012.

Le montant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) de la Ville de Rouen sera reconduit à l'identique en 2013 soit **2,3 M€**, dans l'attente d'une confirmation de l'augmentation prévue de 1,75% pour les villes éligibles entre les rangs 251 et 500. La Ville de Rouen, située en 2012 au rang 496, est à la limite des collectivités qui pourraient bénéficier de cette hausse ce qui milite pour une inscription prudente.

Enfin, comme chaque année, les compensations d'exonération fiscale servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée subiront une baisse importante :

- ✓ -17% pour la compensation d'exonération de la Contribution Economique Territoriale (ex-TP) par rapport à la notification 2012 soit **0,51 M€** prévu en 2013
- ✓ -15% pour la compensation d'exonération des taxes foncières par rapport à la notification 2012 soit **0,39 M€** prévu en 2013

La compensation d'exonération de taxe d'habitation qui ne fait pas partie du périmètre de la Dotation d'ajustement devrait évoluer d'environ **1,75%** pour atteindre **1,84 M€**.

Au total, par rapport aux dotations perçues en 2008, la Ville de Rouen aura cumulé une perte de **2,36 M€** de concours financiers de l'Etat en six ans.

- **Les dotations de la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)**

Il est prévu de reconduire le montant de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation au même niveau que le montant perçu en 2012, soit **1,5 M€** pour la première et **21,03 M€** pour la seconde.

Néanmoins, l'aménagement technique du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), proposé dans le projet de loi de finances 2013, pourrait modifier la donne, en rendant la CREA contributrice du fonds pour 2013, alors même qu'elle avait été épargnée par la réforme en 2012 en n'étant ni prélevée ni abondée. Si cela devait se confirmer, la Ville de Rouen serait mise à contribution par une diminution des dotations de la CREA.

- **La fiscalité directe locale (taxes-ménages)**

Le dynamisme du produit sera assuré par l'actualisation des valeurs locatives décidée par le Parlement qui devrait s'élever à **1,8%** et par la variation physique des bases liée au

développement de nouveaux quartiers et aux nouvelles constructions sur le territoire rouennais.

Néanmoins, les évolutions moins favorables qu'escomptées, constatées en 2012, sur l'évolution des bases fiscales, imposent la plus grande prudence quant à leur évolution prévisionnelle pour 2013.

EVOLUTION DES BASES NETTES FISCALES DE LA VILLE DE 2008 A 2013

**Montant des bases nettes fiscales du
rôle général notifiées et projetées
pour 2013
(Données en euros)**

Bases notifiées	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	132 767 238	139 831 788	142 797 649	145 193 790	148 911 645	152 485 524
Foncier bâti	139 642 400	143 918 177	147 701 834	155 298 469	159 125 103	162 944 105
Foncier non bâti	239 433	239 084	217 311	217 200	260 000	266 240
TOTAL	272 649 071	283 989 049	290 716 794	300 709 459	308 296 748	315 695 869

**Evolution des bases nettes du
rôle général notifiées
en pourcentage**

Evolution des bases notifiées	2008/2007	2009/2008	2010/2009	2011/2010	2012/2011	2013/2012
Taxe d'habitation	3,04%	4,55%	2,12%	1,68%	2,56%	2,40%
<i>dont revalorisation forfaitaire</i>	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%
<i>dont évolution physique</i>	1,44%	2,05%	0,92%	-0,32%	0,76%	0,60%
Foncier bâti	2,37%	3,06%	2,63%	5,14%	2,46%	2,40%
<i>dont revalorisation forfaitaire</i>	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%
<i>dont évolution physique</i>	0,77%	0,56%	1,43%	3,14%	0,66%	0,60%

- **Les autres recettes fiscales**

Au-delà des contributions directes, la Ville de Rouen perçoit :

- **la taxe additionnelle communale aux droits de mutation** : Après une diminution importante de cette taxe sur 2008 et surtout 2009, 2010 et 2011 ont constitué deux années d'importante hausse, entretenue par la reprise du marché immobilier et la réforme de la fiscalité des plus-values immobilières, qui a entraîné des comportements d'anticipation des transactions. Dans le rapport sur « *la situation et les perspectives des finances publiques* » de juillet dernier, la Cour des Comptes souligne que les droits perçus par les collectivités en 2012 sont affectés par le contrecoup de ces effets d'anticipation et surtout par le retournement du marché immobilier. Le volume des transactions et les prix pourraient fortement diminuer dans une large part du territoire et une baisse de plus de 10% des droits de mutation ne peut pas être exclue. Compte tenu de ces éléments, la prévision pour 2013, en baisse par rapport à 2012 (**-0,35 M€**), s'établit à **3,65 M€**.

- **les droits de stationnement** : Dans le cadre des réflexions menées sur l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement sur le centre de Rouen, il a été décidé de mettre fin, en juillet 2012, au dispositif Park-en-Ciel, dont la charge nette pour la Ville était importante (**0,36 M€** en 2010 et **0,24 M€** en 2011). En outre, à compter du 1^{er} novembre 2012, le stationnement de courte durée sera favorisé dans les secteurs les plus commerçants, le stationnement de moyenne durée sera privilégié dans les zones où la pression est moindre et les poches de stationnement gratuit de longue durée seront supprimées (910 places) au profit d'une extension du stationnement payant sur certains quartiers. Le stationnement résidentiel sera simplifié et rationalisé avec un découpage en 9 secteurs. Compte tenu de ces éléments, la prévision de recettes pour 2013 connaît une hausse importante (**+1 M€**) et s'élève à **3,15 M€**.

- **la taxe sur l'électricité** : Cette taxe a fait l'objet d'une réforme fin 2010 : désormais c'est la quantité d'électricité fournie ou consommée et non plus le prix qui détermine le montant à facturer. Cette déconnexion par rapport à l'évolution du prix rend la prévision plus difficile. A ce stade, l'analyse de l'exécution prévisionnelle 2012 permet d'ajuster à la hausse (**+0,2 M€**) le montant de la recette au BP 2013, soit **2,2M€**.

- **Les recettes propres tirées de l'exploitation des services**

Les tarifs appliqués à l'usager pour l'exploitation des services publics gérés par la Ville augmenteront de **3%** en moyenne. Pour tenir compte des évolutions spécifiques à chaque service, cette augmentation pourra être modulée entre **2** et **5%** selon les cas.

2.1.2- les dépenses de fonctionnement

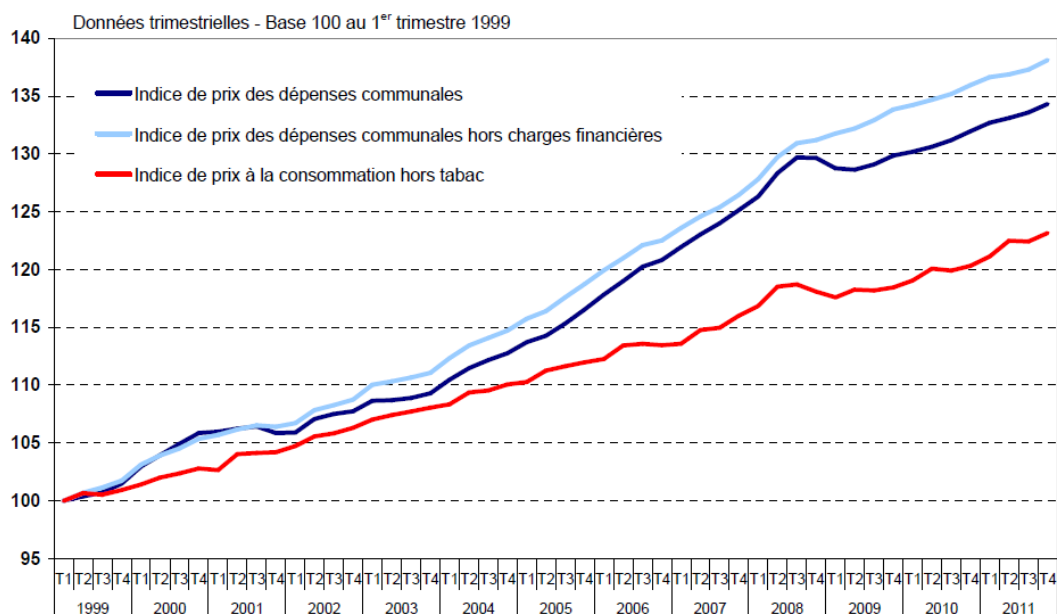
Dans un contexte de contraction d'un certain nombre de recettes, il est indispensable de dégager des économies substantielles pour compenser l'évolution mécanique de certaines dépenses, d'une part et poursuivre la réalisation du programme d'investissements de la municipalité, d'autre part. Pour assurer la soutenabilité de cet objectif, des efforts importants et partagés de réduction des charges sont prévus sur tous les postes de fonctionnement.

- **Les charges de fonctionnement général**

A périmètre constant (hors Normandie Impressionniste et hors Armada), il est prévu une diminution des charges de fonctionnement d'environ **6%**, à l'exception des postes suivants dont l'évolution est très contrainte (énergie et fluides, impôts et redevances, assurances).

Cette diminution représente un effort d'autant plus important que l'inflation prévisionnelle de 1,75% pour 2013 est inférieure à l'indice de prix des dépenses communales, qui mesure l'inflation réellement supportée par les collectivités au vu de leurs dépenses spécifiques (coût de la construction, dépenses de fluides, frais financiers...).

Indice de prix des dépenses communales



- **Les dépenses de personnel**

Enfin, la maîtrise des dépenses de personnel, qui représentent près de **57%** des dépenses de fonctionnement, est une priorité du budget 2013.

L'objectif d'évolution des dépenses de personnel est de **+1,8%** par rapport au BP 2012, en dehors des crédits nécessaires pour couvrir les deux manifestations exceptionnelles prévues pour 2013 que sont Normandie Impressionniste et l'Armada.

Cette augmentation contrainte de la masse salariale inclut, outre les évolutions salariales induites par les mesures statutaires et l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), l'impact de la politique menée par la collectivité en matière d'avancées sociales depuis 2008. Ces avancées sociales seront poursuivies et se mettront en place sur plusieurs années dans le cadre de l'élaboration négociée d'un nouveau protocole d'accord triennal sur les avancées sociales 2013-2015. A ce titre, la mise en place du nouveau système de protection sociale complémentaire et la revalorisation de l'enveloppe dédiée au nouveau régime indemnitaire (+ **0,25 M€** en 2013 venant s'ajouter au **+0,85M€** en 2012) sont intégrées à la prévision.

En outre, le pilotage de la masse salariale doit également prendre en considération les créations de poste rendues nécessaires tant par le respect de certaines obligations auxquelles la collectivité doit se conformer (retour des agents du Laboratoire, gestion de la fin du GIP/GPV et du marché public passé avec la SEM Rouen Park pour le dispositif Park-en-Ciel) que par l'impact de la mise en œuvre de certaines politiques municipales (ouverture de la crèche Pélissier, poursuite de la lutte contre la précarité). Ces créations de poste seront gérées par redéploiements internes afin de garantir la stricte stabilité des effectifs de

la collectivité. Toutes les directions de la Ville participeront à cet effort de stabilisation des emplois par une meilleure adéquation des moyens au niveau d'activité.

Enfin, un certain nombre de mesures annoncées par le nouveau gouvernement, et dont les chiffres sont à affiner dans les semaines à venir, doivent être prises en compte, parmi lesquelles :

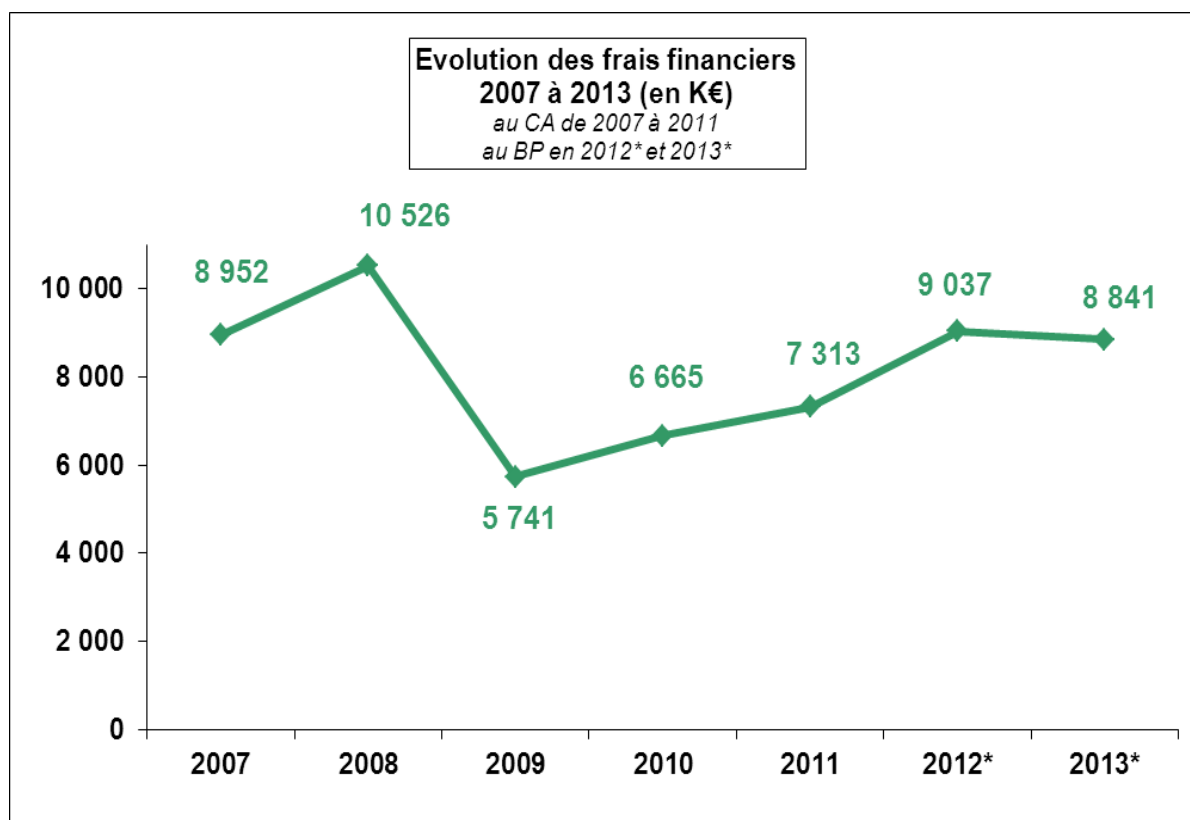
- la hausse de 1,35% de la cotisation due par les employeurs pour la CNRACL, prévue dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)
- l'assujettissement des indemnités des élus locaux aux cotisations sociales également prévu dans le PLFSS
- la création de 10 emplois d'avenir
- la refonte envisagée des rythmes scolaires, dont les contours et le calendrier ne sont pas encore précisément définis.

• Les frais financiers

Après deux années atypiques en 2007 et 2008, liées au règlement d'importantes charges d'intérêt de produits classiques et structurés sur fond de crise financière internationale, l'année 2009 a connu une diminution très forte des taux aboutissant à un niveau historiquement bas des frais financiers payés par la collectivité.

Depuis 2009, les frais financiers ont progressivement augmenté sous l'effet de la hausse des taux, bien que très modérée, mais surtout de l'accroissement sans précédent des marges bancaires, dans un contexte de crise des liquidités et d'affirmation des doutes des marchés financiers sur la soutenabilité de la dette des acteurs publics.

La prévision pour le BP 2013 s'inscrit en légère baisse par rapport à 2012 **(-0,19 M€)** compte-tenu du dénouement lié aux deux produits structurés souscrits auprès de la Royal Bank of Scotland. Son niveau est cependant élevé car les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités sont très fortes et ne militent donc pas en faveur d'une détente des marges pratiquées par le secteur bancaire.



2.1.3 - l'autofinancement dégagé par la Ville

Au total, au stade d'élaboration actuel du budget primitif, le niveau d'épargne brute de la collectivité devrait se situer à un niveau légèrement supérieur à l'épargne brute du BP 2012 (**11,35 M€**).

L'effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet donc de contrer, pour 2013, l'effet ciseau, qui s'était accentué en 2012 sous l'effet, notamment, du tassement des recettes de fonctionnement et de l'accroissement des frais financiers.

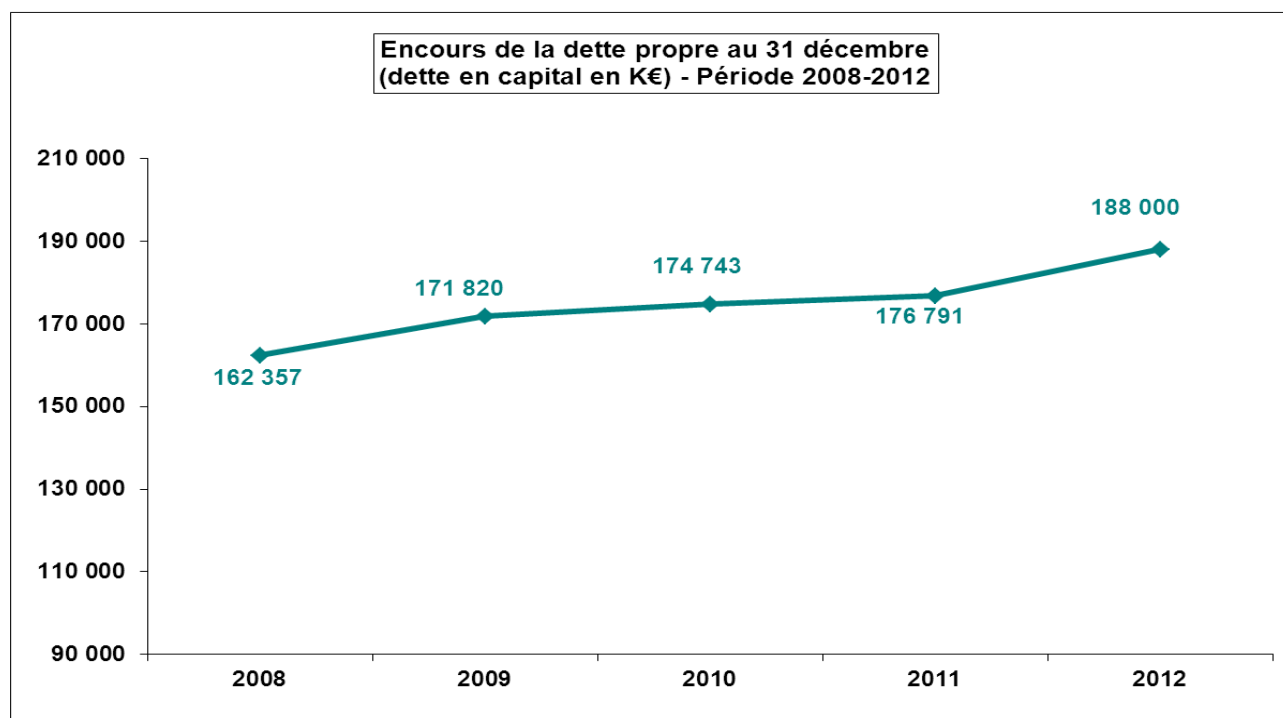
Il importe, en outre, de souligner que ce niveau d'autofinancement incorpore la dépense de nature exceptionnelle d'environ **1 M€** liée à l'organisation de l'Armada en 2013.

2.2 – La limitation de l'endettement de la Ville : un enjeu majeur du BP 2013

Dans un contexte de faible dynamisme de la croissance, de progression modérée des recettes et d'assèchement du financement bancaire, il est impératif, pour la collectivité, de ralentir l'accroissement de son encours de dette.

2.2.1 – l'évolution de l'encours de dette

De 2009 à 2011, l'encours de dette a progressé de manière très limitée (**+2,9%**) pour atteindre **176,79 M€** en 2011. Compte tenu de l'amortissement du capital et du recours à l'emprunt maximal autorisé par le Conseil Municipal, l'encours de dette devrait être proche de **188 M€** en date du 1^{er} janvier 2013.



L'année 2012 a constitué une année atypique dans l'évolution de cet encours qui traduit :
- d'une part, la montée en charge du programme d'investissements de la municipalité à deux ans de la fin du mandat

- d'autre part, l'aboutissement de la négociation avec RBS sur les deux produits structurés souscrits par la Ville en 2006 et 2007, avec le règlement d'une soulte de **5,2 M€**, qui explique à lui seul près de la moitié de la variation positive de l'encours de dette entre 2011 et 2012.

En 2013, la croissance de l'endettement devrait s'infléchir : l'emprunt d'équilibre du BP 2013 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal en janvier prochain devrait atteindre **27 M€** au maximum, soit inférieur à près de **3 M€** à celui de 2012.

Cet infléchissement est d'autant plus nécessaire que le coût de la ressource doit être appréhendé, non seulement du point de vue du taux mais aussi du fait de la mobilisation anticipée des fonds pour s'assurer de la couverture du besoin de financement alors qu'auparavant les emprunts étaient mobilisés en fin d'année, période qui permettait de disposer d'une meilleure visibilité sur le niveau réel des prêts à solliciter au titre du financement des investissements de l'exercice.

2.2.2 – l'exposition au risque de la dette

L'année 2012 a été décisive quant au réaménagement de la dette toxique de la collectivité, amorcée depuis 2008. Elle a vu la résolution de deux négociations majeures :

- la première avec Dexia permettant de restructurer un emprunt (4E sur l'échelle Gissler) indexé sur du libor CHF avec un coefficient multiplicateur de 4 et de le convertir en un taux fixe de **3,99%**
- la seconde avec RBS, comme évoqué précédemment, permettant de transformer un emprunt et un swap indexés sur le taux de change avec le franc suisse (6F sur l'échelle Gissler) en deux produits à taux fixes de **5,35%** moyennant le paiement d'une indemnité.

Après souscription des nouveaux emprunts 2012 et réaménagement de ces trois produits dangereux, le stock de dette de la Ville est désormais porteur de risques classiques et habituels des emprunts des collectivités locales.

2.3 – La poursuite des priorités d'investissement du mandat

Le Plan pluriannuel d'investissement (2010-2014) s'est construit en 2010 sur un niveau de dépenses d'investissement de **222 M€** et un niveau de recettes d'investissement de **28 M€**, soit une charge nette de **194 M€**. Au regard des ajustements opérés depuis 2010 et de ceux prévus sur la fin du mandat, le PPI 2010-2014 devrait être réévalué à **230 M€** en dépenses et **47 M€** en recettes, soit une charge nette de **183 M€**.

Dans un souci de responsabilité, l'impératif fondamental de maîtrise de l'endettement de la Ville et de préservation de ses marges de manœuvre financières a guidé le cadrage des dépenses d'investissement pour l'année 2013. C'est pour cette raison que l'ensemble des dépenses d'investissement dites « récurrentes » (entretien courant, maintenance) font l'objet d'une réduction de **10%** par rapport à l'inscription prévue initialement dans le cadre du PPI sur l'exercice 2013.

Ce cadrage permet également de préserver les projets structurants prioritaires au service du rayonnement de la Ville et du bien-être des Rouennais et ce, dans tous les secteurs : petite enfance (fin de la construction et livraison de la crèche Pélissier), enfance et jeunesse (début de la construction de l'école des Murs St-Yon), culture et patrimoine (fin de la rénovation de l'Eglise St-Maclou), urbanisme et aménagement équilibré du territoire (début de l'aménagement des quais bas et de la place des Emmurées), sport (aménagement de plusieurs terrains synthétiques et construction du gymnase des Murs St-Yon)...

Au total, les dépenses d'investissement pour 2013 devraient s'établir autour de **49 M€**.

Les recettes d'investissement propres (autofinancement, FCTVA, cessions, subventions d'investissement reçues) représentent plus de 50% des dépenses d'investissement projetées. Les subventions attendues pour 2013 sont estimées à environ **15 M€**.

Parmi les subventions les plus notables, on peut citer les subventions prévues pour les quais bas (**4,65 M€**), la subvention de **2,23M€** pour la restauration de l'Eglise St-Maclou ou encore les **2,1 M€** attendus dans le cadre de l'aménagement des terrains synthétiques.

Enfin, les prévisions à inscrire au budget pour le dispositif d'avance du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (**3,5 M€**), des amendes (**4M€**) ainsi que pour le produit des cessions immobilières (**3,8M€**) sont en cours d'ajustement.

Compte tenu du peu de recul dont on dispose sur le produit de la taxe d'aménagement, son montant est reconduit à l'identique au BP 2013, soit **0,8 M€**.

CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2013 s'inscrivent dans l'action menée depuis le début de mandat : conforter les missions premières de la ville tournées vers la solidarité et le cadre de vie des habitants, donner à Rouen une vraie dimension nationale dans une perspective de développement durable et garantir une saine gestion de l'argent public.

Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Adjointe au Maire